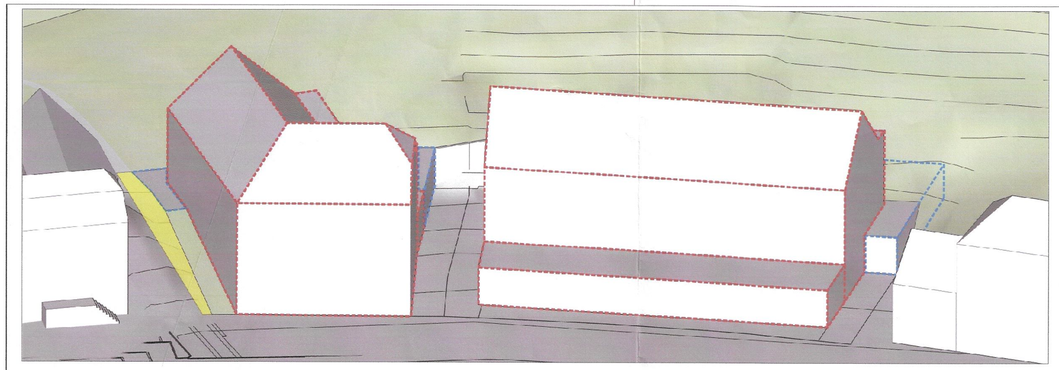

Axonométrie schématique - sans échelle

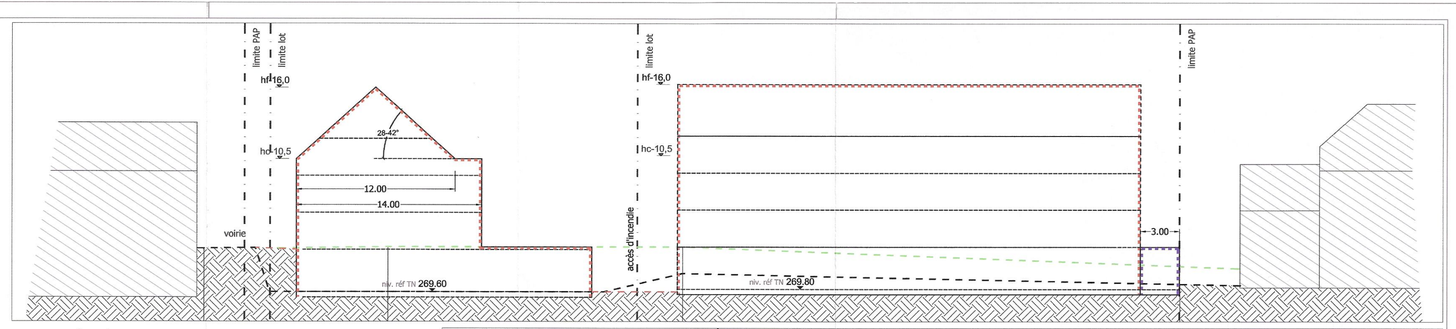

Coupe A-A´schématique - 1/250

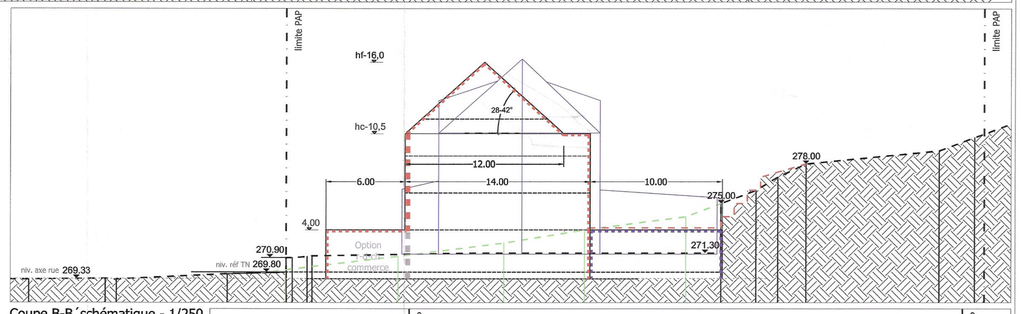

Coupe B-B´schématique - 1/250

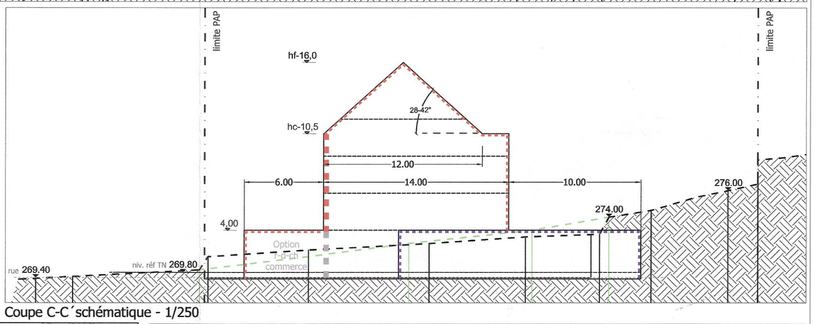

Coupe C-C´schématique - 1/250

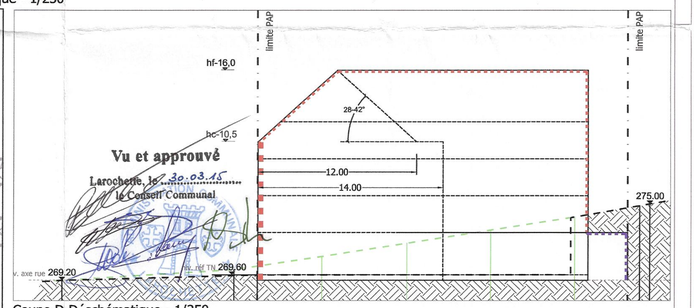

Coupe D-D´schématique - 1/250

FOND DE PLAN MESURAGE S CADASTRAL ES N° 33981 ET LEVEE TOPOGRAPHIQUE © ORIGINE CADASTRE - DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

LEGENDE

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT				
				surface du lot / de l'îlot [ares]
surface d'emprise au sol [m2]	min.	max.	min.	max. — surface constructible brute [m2]
surface du scellement du sol [m2]	max.		min.	max. — type et nombre de logements
type de toiture		max.	min.	max. — nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions		hauteur des constructions [m]		

Délimitation du PAP et des zones du PAG
- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG
- Parcelles initiales (sur base du mesurage cadastral)

Zones définies au PAG SL
- ZC I — zones centrales I
- ZC II — zones centrales II
- ZC III — zones centrales III

Courbes de niveau
- terrain existant
- terrain projété (remodelé)
- terrain naturel supposé

Nombre de niveaux
- I, II, III, ... — nombre de niveaux pleins
- +1,2,..R — nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C — nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S — nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions
- hc-x — hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x — hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x — hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions
- oc — constructions en ordre contigu
- onc — constructions en ordre non contigu
- x-mi — x maisons isolées
- x-mj — x maisons jumelées
- x-mp — x maisons plurifamiliales

Types et nombres de logements
- x-u — x logements de type unifamilial
- x-b — x logements de type bifamilial
- x-c — x logements de type collectif

Formes de toiture
- tp — toiture plate
- t2 — toiture à 2 versants
- orientation principale du bâtiment (à titre indicatif)

Gabarit des immeubles (plan / coupes)
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots
- lot X — lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions
- min x% — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics
- EVp — espace vert privé
- EVP — espace vert public
- ADJ — aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- P — espace pouvant être dédié au stationnement
- option pour stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre
- accès de lot proposé (à titre indicatif)

Plantations et murets
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée (à titre indicatif) / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Constructions
- Bâti existant (à conserver)
- Bâti existant (à démolir)

Servitudes
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques (à titre indicatif)
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales (proj.)
- canalisation pour eaux pluviales (exist./proj.)
- canalisation pour eaux usées (exist./proj.)
- fossé ouvert pour eaux pluviales (proj.)
- Conduite d'alimentation en eau (exist./proj.)
- Conduite d'alimentation d'électricité, PT, TV (exist./proj.)

LOT 1		7,53 a	
0	596	0	1704
678	1-mp	/	7-c
t2(28-42)	hf-16,0 hc-10,5	III	III+1C

LOT 2		19,87 a	
0	1088	0	2429
1589	1-mp	/	12-c
t2(28-42)	hf-16,0 hc-10,5	III	III+1C

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot

Vu et approuvé
Larochette, le 7.10.03.15
le Conseil Communal

Enquête publique	Référence: 17243/54C	7 octobre 2014 - 5 novembre 2014
Avis de la Cellule d'évaluation	Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 27.05.2015	30 janvier 2015 (Réf: 17243/54C)
Vote du projet d'aménagement particulier	Le Ministre de l'Intérieur	
Approbation du projet d'aménagement pa	Dan Kersch	

Administration communale de Larochette

N

Projet d'aménagement particulier

Projet N° 13022

Larochette
"Kirpach - Visser"

Echelle	1/250
Date	24/08/2014
M. Paterok	
H. Jochem	
Plan N° Ind	1 A

pour le compte du
Administration communale de Larochette
33, Chemin J.-A. Zinnen
L-7626 Larochette

p a c t s.à r.l.
plans d'aménagement et concepts territoriaux
58 rue de Machtum
tél.: +352 26 45 80 90
mail@pact.lu
L-6753 GREVENMACHER
fax: +352 26 25 84 86
www.pact.lu

Date	Ind	Modifié par	Vérifié par	Modification
24.08.2014		MP	MM	Plan initial soumis à la procedure d'approbation
25.03.2015	A	MP	MM	Plan adapté par rapport à l'avis de la cellule d'évaluation du 30/01/2015 (Réf: 17243/54C)